

THAÏLANDE

Faits marquants

- Le HCR a poursuivi sa vaste opération de réinstallation des réfugiés originaires du Myanmar, portant à plus de 50 000 le nombre total de départs depuis le lancement de l'opération en 2004.
- Grâce à l'élaboration d'un plan stratégique sur cinq ans par le HCR et le Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, toutes les parties concernées se sont engagées dans la recherche d'une solution globale pour mettre fin à la situation prolongée des réfugiés à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar.
- La coopération entre le HCR et le Gouvernement thaïlandais a redynamisé le mécanisme national d'examen des demandeurs d'asile originaires du Myanmar. Lors d'une opération pilote de pré-examen, plus de 11 000 entretiens ont été réalisés avec des personnes non enregistrées.
- Une importante opération de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant conduite par le HCR a permis d'identifier la solution durable la plus appropriée pour les enfants séparés et non accompagnés. Plus de 450 dossiers, soit plus de 640 enfants, ont été examinés en 2009.

Environnement opérationnel

Le climat politique est demeuré instable tout au long de l'année, le Gouvernement thaïlandais étant confronté à une opposition qui réclamait avec insistance la tenue d'élections. Dans ce contexte, la priorité a été accordée à la sécurité nationale et au maintien de relations bilatérales favorables avec les pays voisins. Cette politique a eu pour effet de réduire l'espace de protection offert à toutes les populations relevant de la compétence du HCR.

Le HCR a observé une nette augmentation des expulsions, avec notamment le rapatriement forcé de quelque 4 000 Laotiens d'ethnie hmong auxquels il n'avait jamais eu accès. De plus, 158 réfugiés maintenus en détention depuis 2006 ont été refoulés. Des expulsions de demandeurs d'asile vers le Cambodge et le Myanmar sont également survenues au cours de l'année. Certains résidents musulmans du nord de l'État de Rakhine au Myanmar, qui sont arrivés en Thaïlande par bateau en janvier 2009, ont été placés en détention. À la fin de l'année, leurs demandes de protection n'avaient toujours pas été examinées.

La reprise des combats dans la région frontalière du sud-est du Myanmar a entraîné un afflux régulier de nouveaux arrivants en Thaïlande. Le nombre de nouveaux demandeurs d'asile originaires d'autres pays a également augmenté. La



majorité étaient originaires du Pakistan, de Sri Lanka et du Viet Nam.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2009, le HCR s'est efforcé d'assurer la protection et la sécurité physique de toutes les personnes relevant de sa compétence, en particulier contre la violence sexuelle et sexuelle. Il a également eu pour objectif de renforcer les procédures et les organes nationaux assurant un régime de protection internationale et de rationaliser les procédures de détermination du statut pour différents groupes de demandeurs d'asile non originaires du Myanmar. Par ailleurs, l'Organisation s'est attachée à améliorer le bien-être social et économique des réfugiés et à développer la recherche de solutions durables.

○ Protection et solutions

Confinés dans des camps depuis plus de deux décennies, les réfugiés originaires du Myanmar subissent des restrictions à leur liberté de mouvement et ne sont pas officiellement autorisés à travailler. Ils sont dépendants de la communauté internationale pour l'alimentation, les abris, les soins médicaux, l'éducation et les autres besoins essentiels. Le HCR continue à plaider pour une nouvelle approche stratégique visant à améliorer leur situation, une approche qui favorise leur autosuffisance en augmentant les possibilités d'accéder à une formation professionnelle et d'obtenir des moyens de subsistance.

L'Organisation a par ailleurs renforcé la protection des réfugiés dans les camps par le biais de programmes destinés à faciliter l'accès au système judiciaire national et à améliorer l'administration de la justice. Les projets visant à consolider les mécanismes de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste et à offrir un appui à plus de 7 000 enfants séparés et non accompagnés répartis entre les neuf camps constituaient des priorités.

La réinstallation dans des pays tiers est demeurée la principale solution pour de nombreux réfugiés. En 2009, le HCR a soumis des demandes de réinstallation dans 11 pays pour plus de 19 400 réfugiés originaires du Myanmar. Près de 17 600 demandes ont été acceptées et plus de 16 500 personnes sont parties vers les pays d'accueil au cours de l'année. Ce vaste programme de réinstallation a permis de réduire le nombre de réfugiés enregistrés dans les camps de 111 000 en 2008 à 104 000 à la fin de l'année 2009.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés urbains sont demeurés confrontés à des problèmes dans leur vie quotidienne. N'étant pas distingués des autres migrants clandestins au regard de la législation nationale, ils sont en effet passibles d'arrestation, de détention et d'expulsion. Le caractère indéfini de ces mises en détention est demeuré un sujet de préoccupation pour le HCR, tout comme l'incarcération d'enfants relevant de sa compétence. Les réfugiés urbains, qui ne sont pas officiellement autorisés à travailler, ont reçu l'assistance de l'Organisation dans le domaine de l'alimentation, des abris, de la santé, de l'éducation, des services sociaux, des activités professionnelles, de l'appui juridique et de la protection contre les arrestations.

Des avancées ont été constatées dans l'application de la loi sur l'état civil et de la loi sur la nationalité, qui sont entrées en vigueur en 2008. La nouvelle législation autorise l'enregistrement et la délivrance d'un certificat de naissance pour tous les enfants nés en Thaïlande, quel que soit leur statut. Le HCR continue à coopérer avec les autorités pour que les enfants nés dans les camps de réfugiés bénéficient de ces

nouvelles dispositions. À Bangkok, l'enregistrement des naissances d'enfants relevant de sa compétence est déjà autorisé.

○ Activités et assistance

La plupart des activités d'assistance menées dans les neuf camps de réfugiés originaires du Myanmar sont mises en œuvre par des partenaires opérationnels dans le cadre d'un accord de coopération. Le HCR se contente de répondre aux besoins non couverts et d'assurer les activités liées à la protection.

Abris et autres infrastructures : plus d'un millier de volontaires issus de la population réfugiée ont participé à la réparation des routes à l'intérieur et aux abords des camps. Des portions de quatre routes d'accès ont été remises en état.

Activités génératrices de revenus : le projet mis en œuvre au camp de Mae La, où plus d'une centaine de réfugiés ont reçu un capital de départ pour cultiver des vivres afin d'accroître les revenus de leur ménage et leur autosuffisance, a été étendu aux camps de Mae La Oon et d'Umpium, où 120 familles réfugiées et thaïlandaises vont en bénéficier.

Appui opérationnel (aux agences) : le HCR a apporté son appui à ses partenaires d'exécution et à ses partenaires opérationnels, afin de garantir des services efficaces aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Assainissement : la collecte quotidienne des déchets au camp de Mae La a permis de réduire les risques sanitaires pour les résidents.

Assistance juridique : les centres d'aide juridique présents dans les camps ont étendu leurs activités et dispensé des conseils à 370 personnes sur un éventail de dossiers. Quelque 3 500 résidents des camps ont bénéficié d'activités de formation et de sensibilisation sur le droit thaïlandais et les moyens de recourir à la justice. L'Organisation a continué d'offrir protection et assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains et a déterminé le statut de plus de 800 personnes en 2009. De surcroît, 450 réfugiés ont utilisé la permanence téléphonique et 98 personnes relevant de la compétence du HCR ont été libérées grâce à son intervention après avoir été arrêtées par la police.

Besoins domestiques : environ 1 500 réfugiés urbains qui avaient des besoins spécifiques ont reçu des indemnités de subsistance, des rations alimentaires d'appoint et des articles domestiques issus de dons. Une aide financière d'urgence a été versée aux personnes vulnérables.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Myanmar	104 100	104 100	50	47
	Pays divers	1 200	1 200	37	33
Demandeurs d'asile	Myanmar	9 000	240	40	24
	Sri Lanka	470	470	36	28
	Pakistan	290	290	41	34
	Viet Nam	150	150	34	23
	Pays divers	380	380	35	24
	Apatrides *	Apatrides	3 500 000	-	-
Total		3 615 590	106 830		

* Chiffre basé sur les estimations mises à la disposition du public. Inclut les membres des tribus montagnardes ainsi que les immigrants des pays voisins et leurs descendants.



HCR / T. FAÏSE

De jeunes réfugiés originaires du Myanmar participent à un atelier de confection organisé par l'ONG Zoa au camp de Mae La.

Éducation : les réfugiés installés dans les camps n'ont pas accès aux établissements scolaires thaïlandais situés à l'extérieur des camps. Des formations professionnelles et techniques ont été proposées aux résidents des neuf camps, en accordant une attention particulière aux personnes qui avaient des besoins spécifiques. Les formations professionnelles ont été améliorées avec le concours du ministère de l'Éducation, qui a certifié 11 cours et 108 formateurs issus des rangs des réfugiés. Des cours de thaïlandais ont été dispensés dans huit camps et les résidents de sept camps ont eu accès à 22 bibliothèques financées par le HCR. Plus de 3 000 étudiants suivant des cours de thaïlandais dans les camps ont eu accès à des ouvrages dans cette langue. Au total, 175 réfugiés et demandeurs d'asile urbains ont suivi des cours d'anglais, de mathématiques, d'arts et d'informatique élémentaire ; 108 enfants réfugiés ont fréquenté des écoles primaires et secondaires à Bangkok.

Santé et nutrition : plus de 8 000 réfugiés ont eu recours aux consultations de dépistage volontaire proposées dans cinq camps. Toutes les femmes enceintes ont subi un test de dépistage dans le cadre du programme de prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Une série de séances de formation sur le VIH et le sida, la planification familiale, la violence sexuelle et sexiste, ainsi que sur l'éducation sanitaire et sexuelle, ont été organisées pour les réfugiés. Près de 5 000 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié de soins médicaux en 2009. Le HCR a collaboré avec ses partenaires pour acheter et distribuer du matériel en prévision de la pandémie de grippe HiN1.

Services communautaires : dans toutes les affaires de violence sexuelle et sexiste signalées, les survivants ont reçu un soutien psychosocial et ont été orientés selon leurs souhaits. Dans les camps, le nombre de personnes handicapées qui ont bénéficié de services adaptés est passé de 21 en 2008 à 74 en 2009. Plusieurs réfugiés handicapés ont été élus comme représentants de leur communauté. Le HCR a fourni des protections périodiques à toutes les femmes et jeunes filles en âge de procréer, aussi bien dans les camps qu'en milieu urbain.

○ Contraintes

En raison de la situation politique, il a été difficile pour le HCR d'engager des pourparlers de haut niveau avec les autorités thaïlandaises. Dans ce contexte, les questions liées aux réfugiés ont figuré en mauvaise position sur la liste des priorités du Gouvernement.

La nature composite des flux migratoires en direction de la Thaïlande a continué à poser des problèmes au Gouvernement et au HCR. La Thaïlande abrite actuellement un nombre de migrants estimé à deux millions, et la distinction entre ces personnes et celles qui fuient les persécutions est devenue floue.

| Informations financières |

Le budget de l'opération menée en Thaïlande a régulièrement augmenté au cours des dernières années. Les fonds ajoutés au budget annuel ont été alloués à diverses activités de protection, à des projets de réinstallation, d'éducation et d'assainissement,

ainsi qu'à des efforts de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste.

Organisation et mise en œuvre

En 2009, le HCR employait au total 169 personnes en Thaïlande, dont 19 fonctionnaires et 13 VNU internationaux, un JEA et 35 membres du BSP/ONU. Les opérations ont été gérées par le bureau régional de Bangkok, trois bureaux de terrain (Kanchanaburi, Mae Hong Son et Mae Sot) et une unité de terrain (Mae Sariang). Le bureau régional supervisait également les activités menées au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Le Représentant régional faisait en outre office de coordinateur régional, chargé de responsabilités de gestion et de supervision vis-à-vis des opérations du HCR dans les autres pays de l'ASEAN, ainsi qu'au Bangladesh et au Timor-Leste.

Collaboration avec les partenaires

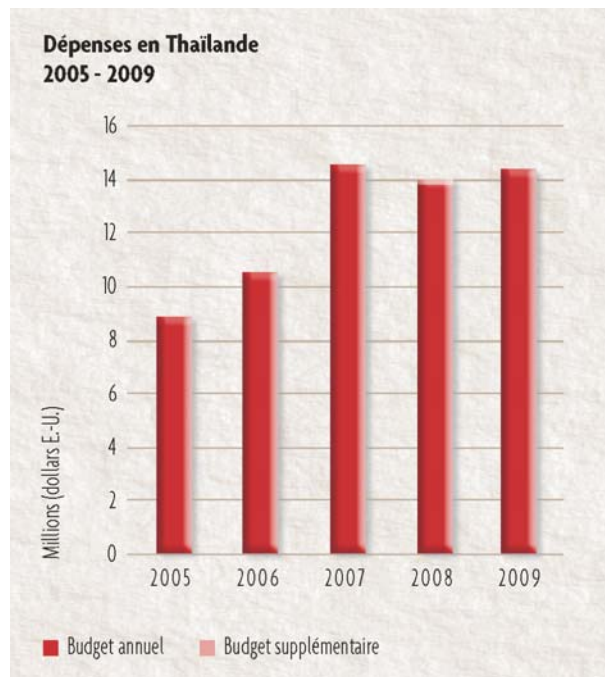
Le HCR a coopéré avec un ensemble de partenaires d'exécution constitué d'organismes gouvernementaux et d'ONG nationales et internationales. Par ailleurs, l'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires opérationnels dans le cadre de l'accord de coopération commun qui régit l'assistance apportée aux réfugiés du Myanmar dans les camps frontaliers.

Évaluation générale

En dépit de l'opération de réinstallation à grande échelle, la population des camps n'a pas décliné de façon significative, car les conditions de vie ne se sont pas améliorées au Myanmar et l'afflux régulier de nouveaux arrivants se poursuit. Le fonctionnement intermittent du mécanisme d'examen mis en œuvre par les autorités lors de l'admission dans les camps a contribué à l'apparition d'une vaste population non enregistrée, estimée à quelque 50 000 personnes. Pour remédier à ce problème, le HCR a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour réactiver son système d'examen et d'admission. Une opération pilote de pré-examen des nouveaux arrivants a été menée dans quatre camps au cours de l'année 2009.

Le HCR et le Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande ont élaboré conjointement un plan stratégique sur cinq ans qui servira de base aux discussions entre le Gouvernement et les partenaires opérant à la frontière avec le Myanmar. Des approches novatrices telles que la promotion de l'autosuffisance par le renforcement des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi seront nécessaires pour résoudre la situation prolongée des réfugiés originaires du Myanmar. En attendant, l'opération de réinstallation à grande échelle continue de fournir une solution durable à de nombreux réfugiés.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Gouvernement	: ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur
ONG	: Aide Médicale Internationale, American Refugee Committee, Catholic Office for Emergency Relief and Refugees, Comité international de secours, Forum Asia, Handicap International, Malteser International, Right to Play, Shanti Volunteer Association, ZOA Refugee Care
Autres	: BSP/ONU, PNUD (VNU)
Partenaires opérationnels	
Gouvernement	: Conseil national de sécurité, ministère des Affaires étrangères, ministère des Affaires sociales et de la Sécurité humaine
ONG	: Internationaal Christelijk Steunfonds Asia, Service jésuite des réfugiés, Solidarités, Thai-Burmese Border Consortium
Autres	: FAO, FNUAP, HCDH, OIM, OIT, OMS, PNUD, UNICEF



Budget, revenus et dépenses en Thaïlande (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	18 799 208	7 897 757	7 972 821	15 870 579	14 377 184

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR en Thaïlande (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	4 342 979	0
Abris et infrastructure	33 073	0
Activités génératrices de revenus	203 581	(257)
Appui opérationnel (aux agences)	476 205	61 029
Assainissement	67 936	45
Assistance juridique	1 875 732	299 580
Besoins domestiques	501 743	50
Éducation	681 091	42 337
Production vivrière	33 350	0
Santé et nutrition	332 912	113 565
Services communautaires	1 212 299	70 550
Versements aux partenaires d'exécution	1 498 231	(586 899)
Sous-total des activités opérationnelles	11 259 133	0
Appui aux programmes	3 118 051	0
Total des dépenses	14 377 184	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes	(3 466)
---	----------------

Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	5 344 060
Dépenses rapportées	(3 845 829)
Solde	1 498 231

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution	
Dû au 1 ^{er} janvier	837 491
Dépenses rapportées	(586 899)
Remboursés au HCR	(243 944)
Ajustement dû aux taux de change	0
Dû au 31 décembre	6 648